



Luxembourg, le 16 FEV. 2015

Le Ministre des Communications et des Médias

ILR
Monsieur le Directeur
Paul Schuh
17, rue du Fossé

L-1536 Luxembourg

Objet : Suites à réserver à la consultation publique concernant les critères de sélection et la procédure d'octroi pour les bandes de fréquences des 2,1 GHz

Monsieur le directeur,

Partant du résultat de la consultation publique mentionnée sous objet et vu votre courrier y relatif du 31 juillet 2014, je voudrais vous faire part de ma décision de ne pas accorder des droits d'utilisation suite à cette consultation.

En effet, entendu qu'il y a plus de prétendants que de fréquences disponibles et vu l'échéance rapprochée des licences existantes dans la bande des 2.1 GHz, je me rallie à la proposition de l'Institut de combiner la présente procédure avec celle relative aux fréquences faisant l'objet des licences venant à terme d'ici 2017 voire 2018.

La présente pourra être publiée sur le site Internet de l'Institut en tant que conclusion de la consultation publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre des Communications
et des Médias

Xavier Bettel